

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

OBJET :

67008

**C.A.R.E.L. - Tarifs des  
droits d'inscription  
aux différents stages**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JANVIER 1967

Le vingt janvier mil neuf cent soixante sept, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 13 Janvier 1967 .

Etaient présents: M. de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, CAMBLONG, TETARD, STIPAL, BERLAND, DOMEQ, REIX, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BROTEAU, GACHET POUGET, BOUDEY, NAULIN, MOUCHOT, BETOUS, COLLE, PECHEVIS .

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 octobre 1966, a fixé comme suit les tarifs d'inscription aux différents stages :

- |   |        |
|---|--------|
| - stage du premier degré (6 semaines).....  | 450 F  |
| - stage du deuxième degré (2 semaines)..... | 180 F. |

Il convient de réviser ces tarifs, d'une part pour les adapter à certaines situations particulières, d'autre part, pour rendre leur application plus souple.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVÉ**  
Vu la propositions de M. SALMON André, Directeur du  
C.A.R.E.L.,

DECIDE :

- de réviser comme suit, pour l'exercice 1966, les tarifs des droits perçus par le Centre Audio-Visuel :

- Stages organisés avec le concours de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse : 65 F par semaine et par participant.

- Stages organisés avec le concours de l'A.S.T.E.F. :

- droit d'inscription : 20 F par participant
- droits de scolarité : 70 F par semaine et par participant.

- Stages du 1er degré :

- droit d'inscription : 30 F par participant
- droits de scolarité : 70 F par semaine et par participant.

- Stages du 2ème degré : (perfectionnement)  
(a/c septembre 1966)

- droit d'inscription : 20 F par participant.
- droits de scolarité : 70 F par semaine et par participant.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER; le

Le Sous-Pref. **2 MARS 1967**

*[Handwritten signature]*